



PR-521

**ARRÊTÉ**

approuvant la délibération du  
Conseil municipal de la Ville  
de Genève du 23 juin 2008

**27 août 2008****LE CONSEIL D'ÉTAT**

vu le titre V, notamment les articles 67 et 70, alinéa 1 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

statuant en légalité

**ARRÊTE**

La délibération ci-après, du Conseil municipal de la Ville de Genève du 23 juin 2008, est approuvée :

**Autorisation accordée au Conseil administratif de :**

**désaffecter une partie de la parcelle N° dp4645, section Petit-Saconnex, rue de la Poterie, d'une surface d'environ 562 m<sup>2</sup>, selon le tableau de mutation provisoire N° 42/2004 et de l'incorporer au domaine privé de la Ville de Genève**

**constituer, épurer, modifier et radier toutes servitudes utiles à ce projet**

---

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 11 de la loi sur le domaine public du 2 mai 1997,

vu l'accord de principe intervenu entre la Ville de Genève et la Fondation La Vespérale, aux termes duquel il est proposé qu'une partie de la parcelle N° dp4645, section Petit-Saconnex, rue de la Poterie, d'une surface d'environ 562 m<sup>2</sup>, soit désaffectée et incorporée au domaine privé de la Ville de Genève,

sur proposition du Conseil administratif,

**arrête**

*Article premier.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à désaffecter une partie de la parcelle N° dp4645, section Petit-Saconnex, rue de la Poterie, d'une surface d'environ 562 m<sup>2</sup>, selon le tableau de mutation provisoire 42/2004, et de l'incorporer au domaine privé de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, modifier et radier toutes servitudes utiles au projet concerné.

Communiqué à :  
DT/SSCO 6  
DCTI 4



Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat:

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes, positioned below the text "Le chancelier d'Etat:".